

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 2 JUIN 2014

Date de la convocation du Conseil Municipal : 26 mai 2014

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 29

Nombre de pouvoirs : 3

L'an deux mille quatorze, le lundi deux juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est assemblé à la mairie, sous la présidence de Monsieur Cédric de OLIVEIRA,

Étaient présents: Cédric de OLIVEIRA, Catherine PARDILLOS, Jean-Paul LAUNAY, Nathalie LECLERCQ, Hervé CHAPUIS, Mathilde COLLIN, Sylvain DEBEURE, Philippe BOURLIER, Yves PARINGAUX, Jean-Maurice GUEIT, Michel PASQUIER, Martine ABOT, Virginie AUBRIOT-VERRYDEN, Christophe GARNIER, Anne JUILLET, Bruno MARTEL, David BRAULT, Benoît SAVARY, Maryline ZUCARO, Laétitia DAVID, Anne MONNEAU, Agnès GALLIER, Camille LECUIT, Philippe LACROIX, Jacques SAURET, Luce TROUBAT, Yanne BENOIST, Christine RENIER, Joël AGEORGES.

Représentés par pouvoir : François PILLOT a donné pouvoir à Jean-Paul LAUNAY, Dominique SARDOU a donné pouvoir à Catherine PARDILLOS, Gérard GARRIDO a donné pouvoir à Christine RENIER.

Absente excusée : Nicole BELLANGER

Secrétaires de séance : Christophe GARNIER et Yanne BENOIST

Session ordinaire

NOTE DE SYNTHÈSE DU 2 JUIN 2014

• Donner acte des décisions du maire dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal

Conformément à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal prend connaissance des dernières décisions prises par le maire dans le cadre de la délégation du Conseil municipal.

DATE réception Préfecture	N°	SERVICE ET OBJET DE LA DECISION	Coût H.T. pour les marchés
24/04/14	031	Finances – Marché d'entretien du patrimoine arboré de la Ville avec les Stés LÉGER et ENTR'AIDE OUVRIÈRE * marchés à bons de commande Lot 1 (général) entre 2 000 € et 10 000 € Lot 2 (arbres architecturés) entre 2 000 € et 6 000 € Lot 3 (talus) jusqu'à 2 000 €	(*)
24/04/14	032	Finances – Marché de fourniture d'habillement et d'équipements de protection individuelle pour les agents communaux avec la Sté PROTECT'HOMES	5 000 €
30/04/14	033	Finances – Marché de sablage et peinture d'une benne avec les Stés SONAFROIT ET STAC	3 870 €
07/05/14	035	Finances – Marché de mission de contrôle technique dans le cadre de l'aménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage avec la STÉ DEKRA	5 200 €
07/05/14	036	Finances – Marché de mission de coordination sécurité et prévention de la santé dans le cadre de l'aménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage avec la Sté ATAE	1 650 €
09/05/14	037	Ressources humaines – Défense des intérêts de la Commune et désignation de l'avocat	-
07/05/14	038	Direction générale – Défense des intérêts de la Commune et désignation de l'avocat	-
22/05/14	039	Communication – Contrat de cession avec l'Association TAFFTAS pour les droits d'exploitation du spectacle "Les cailloux font ce qu'ils peuvent" (spectacle jeune public du 24/06/14 salle Léon Sanzay)	1 189,83 € TTC
21/05/14	040	Urbanisme – Défense des intérêts de la Commune et désignation de l'avocat (contentieux PLU)	-
21/05/14	041	Urbanisme – Défense des intérêts de la Commune et désignation de l'avocat (contentieux PLU)	-
21/05/14	042	Urbanisme – Défense des intérêts de la Commune Fondettes et désignation de l'avocat (contentieux PLU)	-
21/05/14	043	Urbanisme – Défense des intérêts de la Commune et désignation de l'avocat (contentieux PLU)	-
21/05/14	044	Communication – Convention de prestation de service entre la Ville et la Protection civile 37 pour le feu d'artifice du 24 août 2014	164,32 € TTC
21/05/14	045	Communication – Contrat avec l'orchestre Franck SIRROTTEAU pour les droits d'exploitation d'une animation dansante le 7 novembre 2014 à l'Aubrière	950 € TTC

1. Demande de fonds de concours auprès de la Communauté d'agglomération Tour(s)plus au titre de l'investissement 2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de demander à la Communauté d'agglomération Tour(s)plus l'attribution d'un fonds de concours à hauteur de 137 940,00 € pour l'année 2014 dans le cadre du programme de réhabilitation du gymnase du Moulin à Vent.

Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, est autorisé à signer tout document en application de la délibération.

2. Convention de financement avec la Fédération Régionale des Maisons des Jeunes et de la Culture de la Région Centre au titre de l'animation du secteur jeunesse

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter la convention avec la Fédération Régionale des Maisons des Jeunes et de la Culture de la Région Centre pour le financement d'un poste d'animateur à temps plein durant une année placé sous la responsabilité du directeur de l'Association culturelle et d'animation de Fondettes "L'Aubrière".

Le coût à la charge de la Ville s'élève à 35 682,50 €. Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, est autorisé à signer tout document en application de la délibération. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget général de l'exercice en cours.

3. Avenants aux marchés de travaux pour la création de deux vestiaires BBC et la réhabilitation du gymnase du Moulin à Vent

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter les avenants aux marchés de travaux de création de deux vestiaires BBC et de réhabilitation du gymnase du Moulin à Vent.

Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, est autorisé à signer tout document en application de la délibération. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget général de l'exercice en cours.

RECAPITULATIF DES MARCHES DE TRAVAUX DE CRÉATION DE DEUX VESTIAIRES BBC ET DE RÉHABILITATION DU GYMNASSE DU MOULIN A VENT				
LOTS	Montant initial HT	Avenants HT	Montant Total HT	%
1	135 976,21 €	- 1020,85 € + 660,87 €	135 616,23 €	- 0,26
2	89 997,67 €	- 2 116,62 €	87 881,05 €	- 2,35
3	109 500,00 €	+ 1 342,90 €	110 842,90 €	+ 1,23
4	15 441,74 €		15 441,74 €	0,00
5	27 500,00 €	+ 289,58 €	27 789,58 €	+ 1,05
6	39 600,00 €		39 600,00 €	0,00
7	8 442,23 €	+ 198,00 €	8 640,23 €	+ 2,35
8	43 989,15 €		43 989,15 €	0,00
9	15 806,22 €		15 806,22 €	0,00
10	44 407,00 €		44 407,00 €	0,00
11	73 475,77 €		73 475,77 €	0,00
TOTAL	604 135,99 €	- 1 020,85 €	603 489,87 €	- 0,11

4. Avenant au marché n° 2010-16 pour l'éclairage public

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter l'avenant n°2 au marché 2010-16 concernant la réalisation de la maintenance à garantie de résultats et le réaménagement, la création et l'extension des installations d'éclairage public et de signalisation lumineuse tricolore de la Ville, passé avec l'entreprise BOUYGUES ENERGIES & SERVICES (ajout d'une référence dans le bordereau de prix unitaires).

Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, est autorisé à signer tout document en application de la délibération. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget général de l'exercice en cours.

5. Acquisition de la parcelle YI n° 569 au lieu-dit Les Ruettes dans le cadre du transfert dans le domaine communal des équipements communs du lotissement "Les Ruettes"

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide l'acquisition de la parcelle cadastrée section YI sous le n°569, située au lieu-dit Les Ruettes, d'une superficie de 23 m², appartenant à l'aménageur du lotissement "Les Ruettes", moyennant le prix de un euro symbolique.

Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, est autorisé à signer l'acte translatif de propriété à intervenir ainsi que tous les documents s'y rattachant. L'acquisition sera ratifiée par acte notarié, aux frais de la Commune. Cette acquisition ne donnera lieu à aucune perception au profit du Trésor, en vertu de l'article 1042 du Code Général des Impôts. Les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

6. Acquisition de la parcelle CM n°813 pour l'élargissement de la rue du Chanoine Carlotti

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide l'acquisition de la parcelle cadastrée section CM sous le n° 813 située rue du Chanoine Carlotti, d'une superficie 21 m², appartenant à la SCI Centre Bourg, moyennant le prix de un euro symbolique (régularisation foncière).

Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, est autorisé à signer l'acte translatif de propriété à intervenir ainsi que tous les documents s'y rattachant. L'acquisition sera ratifiée par acte notarié, aux frais de la Commune. Cette acquisition ne donnera lieu à aucune perception au profit du Trésor, en vertu de l'article 1042 du Code Général des Impôts. Les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

7. Acquisition de la parcelle cadastrée ZX n°927 au lieu-dit Les Chevalleries pour élargissement de la voie reliant l'allée des Chevalleries à la rue des Chevalleries

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide l'acquisition de la parcelle cadastrée section ZX n°927 située au lieu-dit Les Chevalleries dans le cadre de l'élargissement de la voie reliant l'allée des Chevalleries à la rue des Chevalleries.

Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, est autorisé à signer l'acte translatif de propriété à intervenir ainsi que tous les documents s'y rattachant. L'acquisition sera ratifiée par acte notarié, aux frais de la Commune. Cette acquisition ne donnera lieu à aucune perception au profit du Trésor, en vertu de l'article 1042 du Code Général des Impôts. Les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

8. Avis sur le projet de Plan local d'urbanisme arrêté de la Commune de Saint-Roch

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'émettre un avis favorable sur le projet de PLU arrêté de la commune de Saint-Roch, considérant que le zonage prévu est concordant avec le zonage du PLU de Fondettes.

9. Composition de la commission communale des impôts directs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de dresser la liste des contribuables qui permettra la constitution par Monsieur le Directeur des Services Fiscaux, de la commission communale des impôts directs comme prévu à l'article 1650 paragraphe 3 du Code Général des Impôts (CGI).

Les huit commissaires titulaires et les huit suppléants seront désignés par le Directeur des services fiscaux sur la liste des contribuables dressée en nombre double, adoptée par le Conseil Municipal comme suit :

Commissaires titulaires	Commissaires suppléants
Domiciliés hors de la commune	Domiciliés hors de la commune
DEBEURE Sylvain	PARDILLOS Catherine
Domiciliés dans la Commune	Domiciliés dans la Commune
LAUNAY Jean-Paul	SIROTTEAU Franck
BAPT Michel	AMETEAU Jacques
RICHARD Daniel	LAPEYRE Marie-Christine
GUEIT Jean-Maurice	BORIUS Jacques
CHAPUIS Hervé	GROJEAN Jean-Marie
ROUXEL Etienne	MERCIER Jacqueline
LACROIX Philippe	BERTHELOT Catherine
RENIER Christine	PASQUIER Michel
GIRARD Yves	BOUGET Jean-Claude
GUITTEAU Michel	LE GUILLOU Françoise
GEORJON Monique	GIRARD Marie-Claude
CAUMONT Christian	MINOC Joanny
FERRAND Françoise	MAURICE Christophe
GEORGIN Françoise	TOMAS Antonio
Propriétaires de bois ou forêts	Propriétaires de bois ou forêts
CARLIER Michel	JUDE Guy

10. Désignation du délégué de la commission intercommunale des impôts de Tour(s)plus

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de proposer un candidat titulaire et un suppléant en vue de la désignation des membres de la commission intercommunale des impôts de Tour(s)plus. La CCID participe notamment à la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et biens divers assimilés. Suivant l'article L 2121-21 du CGCT, sont désignés : Hervé CHAPUIS, titulaire, Jean-Maurice GUEIT, suppléant.

11. Composition de la commission d'attribution des logements sociaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de constituer la commission d'attribution des logements sociaux et désigne les conseillers municipaux qui siégeront à la commission, suivant l'article L 2121-21 du CGCT:

Composition :

- le Maire,
- l'Adjointe déléguée aux affaires sociales et aux personnes âgées
- Martine ABOT (Conseillère municipale de la majorité)
- Christine RENIER (Conseillère municipale du groupe "Réuni(e)s pour Fondettes")
- Yanne BENOIST (Conseillère municipale du groupe "Agir pour Fondettes")

Un technicien de la ville assistera à la commission avec voix consultative.

Périmètre d'intervention : formuler des propositions d'attribution aux bailleurs sociaux lors de toute vacance d'un logement dont la Ville est réservataire.

12. Composition de la commission d'attribution des places dans les structures municipales d'accueil de la petite enfance

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de constituer la commission d'attribution des places dans les structures municipales d'accueil de la petite enfance et désigne les conseillers municipaux qui siégeront à la commission. Suivant l'article L 2121-21 du CGCT, les membres de la commission sont désignés comme suit:

Composition :

- le Maire,
- l'Adjointe déléguée à la petite enfance, la jeunesse et les affaires générales
- l'Adjointe déléguée aux affaires sociales et aux personnes âgées
- Agnès GALLIER (Conseillère municipale de la majorité)
- Philippe LACROIX (Conseiller municipal du groupe "Réuni(e)s pour Fondettes ")
- Joël AGEORGES (Conseiller municipal du groupe "Agir pour Fondettes")
- les Directrices des structures d'accueil de la petite enfance et la Directrice du RAM (avec voix consultative).

Périmètre d'intervention : attribuer les places d'accueil en fonction des situations des familles.

13. Désignation des délégués de la commission intercommunale pour le suivi du Relais d'Assistants Maternels

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de nommer Catherine PARDILLOS en qualité d'Adjointe représentant la commune de Fondettes pour siéger à la commission intercommunale pour le suivi du Relais d'Assistants Maternel (RAM) de Fondettes, Luynes, Saint-Etienne-de-Chigny. Cette commission est constituée des adjoints référents des communes qui financent le RAM et de la Directrice du RAM intercommunal.

14. Composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de composer la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) qui sera constituée de six représentants du Conseil Municipal titulaires et six suppléants et décide de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour nommer un représentant titulaire et un suppléant des associations suivantes :

- Union commerciale artisanale, professions libérales de Fondettes (UCAPL)
- Union de consommateurs Que Choisir 37 (12 rue Camille Flammarion à Tours)
- Association Consommation Logement et Cadre de Vie (1 av. Edouard Michelin à TOURS)

Suivant l'article L 2121-21 les membres élus de la CCSPL sont désignés comme suit :

Titulaires	Suppléants
David BRAULT	Anne MONNEAU
Anne JUILLET	Christophe GARNIER
Marilyne ZUCARO	Virginie AUBRIOT-VERRYDEN
Benoît SAVARY	Nathalie LECLERCQ
Philippe LACROIX (Réuni(e)s pour Fondettes)	Jacques SAURET (Réuni(e)s pour Fondettes)
Christine RENIER (Agir pour Fondettes)	Joël AGEORGES (Agir pour Fondettes)

15. Désignation des membres du comité de pilotage pour l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de désigner les membres du comité de pilotage pour l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde, suivant l'article L 2121-21 du CGCT :

Composition

- le Maire
- l'Adjoint délégué à la voirie, au cadre de vie et à l'économie verte (élu référent)
- l'Adjoint délégué à l'aménagement urbain et aux ressources humaines
- Michel PASQUIER (Conseiller municipal de la majorité)
- Philippe LACROIX (Conseiller municipal du groupe "Réuni(e)s pour Fondettes ")
- Joël AGEORGES (Conseiller municipal du groupe "Agir pour Fondettes".)
- le Directeur général des services
- le Directeur des services techniques
- le Chef de la police municipale (chargé de projet)

Périmètre d'intervention :

Le comité est chargé de valider les étapes de réalisation du Plan Communal de Sauvegarde au niveau communal, de discuter des orientations à donner au plan, de déterminer les choix stratégiques et d'assurer l'information du conseil municipal.

16. Désignation d'un membre du Conseil municipal pour siéger à la commission développement économique et emploi

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, suivant l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, décide de désigner Maryline ZUCARO (membre du CCAS) en qualité de membre de la commission développement économique et emploi.

Membres de la commission

5 - COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

Cédric de OLIVEIRA, Christophe GARNIER, François PILLOT, Hervé CHAPUIS, Bruno MARTEL, David BRAULT, Virginie AUBRIOT-VERRYDEN, Laétitia DAVID, Michel PASQUIER, Dominique SARDOU, Jean-Paul LAUNAY, Maryline ZUCARO, Philippe LACROIX, Gérard GARRIDO, Jacques SAURET (suppléant), Christine RENIER (suppléante)

17. Désignation d'un membre du Conseil municipal pour siéger à la commission sport, vie associative, animation de la ville et relations internationales

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, suivant l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, décide de désigner Nathalie LECLERCQ, Adjointe déléguée à la culture, au patrimoine et aux bâtiments, en qualité de membre de la commission développement économique et emploi.

4 - SPORT – VIE ASSOCIATIVE – ANIMATION DE LA VILLE ET RELATIONS INTERNATIONALES

Cédric de OLIVEIRA, Philippe BOURLIER, Bruno MARTEL, Yves PARINGAUX, Virginie AUBRIOT-VERRYDEN, Benoît SAVARY, Agnès GALLIER, Sylvain DEBEURE, David BRAULT, Nathalie LECLERCQ
Luce TROUBAT, Joël AGEORGES,
Yanne BENOIST (suppléante), Christine RENIER (suppléante)

18. Modification du tableau des effectifs du personnel communal

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de modifier le tableau des effectifs du personnel communal.

EMPLOIS NON PERMANENTS NON TITULAIRES

Filière animation :

Ouverture de deux postes à temps complet saisonnier sur le grade d'animateur territorial dans le cadre de Fond'estivales 2014

- **Animateur**
- ancien effectif :0
- nouvel effectif :2

Filière sportive :

Ouverture d'un poste à temps complet saisonnier sur le grade d'éducateur des Activités Physiques et Sportives dans le cadre des Rendez-vous Sports de l'été 2014

- **Educateur des APS**
- ancien effectif : 0
- nouvel effectif : 1

19. Avis sur les mesures de carte scolaire pour la rentrée scolaire 2014-2015

Informations sur la situation des mesures de carte scolaire pour la rentrée 2014 :

Cette année l'Inspection académique envisage de fermer un poste au sein de l'école primaire d'application de La Guignière et de bloquer un poste à l'école maternelle Camille Claudel, ce qui signifie la fermeture d'une classe à l'école de La Guignière et la fermeture éventuelle d'une classe à l'école Camille Claudel si l'effectif n'est pas considéré comme suffisant à la rentrée prochaine pour cette école.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de faire part à Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale d'Indre-et-Loire, de son opposition aux mesures envisagées à la rentrée 2014-2015 concernant l'école primaire d'application de La Guignière et l'école maternelle Camille Claudel.

Fait à Fondettes, le 4 juin 2014
Affiché le 10 juin 2014

Le Maire,



Cédric de OLIVEIRA